

LES LOIS DU JEU U11

Loi I - Terrain de jeu

Le terrain doit avoir les dimensions suivantes :

- Longueur : 50 à 70 m, largeur : 45 à 55 m

Ces dimensions correspondent à un ½ terrain de jeu à 11.

Les dimensions des buts sont de 6 x 2,10 m (tolérance 2m).

- Ils doivent être fixés au sol, sur la ligne de touche du terrain à 11 de préférence (les buts pivotants sont recommandés)

Le cercle central à 6 m de rayon

Le point de réparation (pénalty) est placé à 9 m du but ;

Les remises en jeu (du pied) s'effectuent à 9 m de la ligne de but à droite ou à gauche du point de réparation.

Le terrain de jeu doit être rectangulaire.

Loi II - Ballon

Ballon utilisé : Numéro 4 (63 à 66 cm de circonférence) convenablement gonflé.

Loi III - Nombre de joueurs

Une équipe se compose de 8 joueurs (expérience menée par le District H.-V. cette saison 2010-2011) dont 1 gardien de but et de 3 remplaçants (3 joueurs U9 maximum peuvent être intégrés par équipes)

Les remplacements peuvent se faire à tout moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et l'autorisation de l'arbitre. Les joueurs remplacés deviennent remplaçants.

Une équipe présentant moins de 6 joueurs est déclarée forfait.

- **Surclassement :**

Conformément aux dispositions de l'article 73 et 168 des règlements généraux, une équipe U13 ne peut comporter plus de 3 joueurs ou joueuses U11 2^e année surclassé(e)s.

Loi IV - Equipement des joueurs

Identique à celui du jeu à 11.

- **Rappel :**

Le port de protège-tibia est obligatoire

Loi V - Arbitre

Identique à celle du jeu à 11.

- **Rappel :**

L'arbitrage peut être assuré par tout licencié sous réserve qu'il connaisse bien les règles du jeu à 7.

Loi VI - Arbitres assistants

Identique à celle du jeu à 11.

Loi VII - Durée du match

La durée du match pour les Poussins / Poussines est de 48' sous forme de plateau. **Pas de prolongation.**

Loi VIII - Coup d'envoi et reprise du jeu

Identique à celle du jeu à 11, mais les joueurs adverse doivent se trouver à 6 m du ballon.

Loi IX - Ballon en jeu et hors du jeu

Identique à celle du jeu à 11.

Loi X - But marqué

Identique à celle du jeu à 11.

Loi XI - Hors-jeu

Identique à celle du jeu à 11, mais la zone de hors-jeu est délimitée par la ligne de but, les lignes de touche et une ligne intérieure tracée à 13 m de la ligne de but.

Loi XII - Fautes et comportement anti-sportif

Identique à celle du football à 11, sous réserve des modification suivantes :

1. Tous les coups francs prévus comme sanction ou reprise de jeu sont directs.
2. L'arbitre, appréciant la gravité de la faute, peut accorder à l'équipe adverse soit un coup franc direct, soit un coup de pied de pénalité qui est donné, face au but, à une distance de 13 m, **sans mur**, lorsqu'un joueur en dehors de sa propre surface de réparation, **mais dans son propre camp** :
 - Commet intentionnellement une des 10 fautes référencées dans le coup franc direct
 - Enfreint avec persistance les lois du jeu
 - Désapprouve par paroles ou par gestes les décisions de l'arbitre
 - Se rend coupable de conduite inconvenante
 - Tient des propos injurieux ou grossiers
 - Agit volontairement contre l'esprit du jeu, par exemple en jouant le ballon avec la main pour arrêter une attaque adverse ou en passant un croc en jambe à un adversaire, alors qu'il se trouve débordé.
3. Toutes les fautes commises intentionnellement dans la zone des 13 m par l'équipe défendante et passible d'un coup franc direct, entraînent bien entendu un coup de pied de réparation.
4. Le gardien de but peut se saisir du ballon avec les mains sur une passe de son partenaire :
Uniquement en U11.

Loi XIII - Coups francs

Identique à celle du football à 11.

Toutefois, tous les coups francs sont directs, et la distance à respecter par les joueurs de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6 m au lieu de 9,15 m.

Loi XIV - Coup de pied de réparation (penalty)

Identique à celle du football à 11, sous réserve de la modification de la distance du point de réparation : 9 m au lieu de 11, et du complément suivant :

- Un coup de pied de pénalité peut être ordonné par l'arbitre : Il est exécuté dans les mêmes conditions que le coup de pied de réparation, mais à une distance de 13 m de la ligne de but adverse, face au but, **sans mur**.

Loi XV - Rentrée de touche

Identique à celle du football à 11.

Loi XVI - Coup de pied de but

Identique à celle du football à 11.

Le ballon est placé devant le but, à une distance de 9 m de la ligne de but, à droite ou à gauche du point de réparation.

Loi XVII - Coup de pied de coin (corner)

Identique à celle du football à 11.

La distance à respecter par les joueurs de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6 m au lieu de 9,15 m.